

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 novembre 2006, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents : **Michel Cochrane, district 1**
 Antonio Fortier, district 2
 Yvon Hudon, district 3
 Gilbert Thomassin, district 4
 Harmel L'Écuyer, district 5
 Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire*.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières.

319-06 Ouverture de la session ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

320-06 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 octobre 2006
4. Adoption des comptes du mois d'octobre 2006
5. Dépôt des déclarations d'intérêts des élus
6. Dépôt - rapport sur la situation financière pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2006
7. Période de questions
8. Lecture et dépôt du discours sur la situation financière de la Municipalité
9. Acceptation des dépenses pour travaux exécutés sur les chemins municipaux
10. Octroi de contrat – Addition de lampadaires sur la rue des Dunes
11. Avis de motion – Règlement de taxation pour l'exercice financier 2007
12. Avis de motion – Règlement décrétant l'acquisition de logiciels informatiques

Affaires nouvelles :

13. Demande d'autorisation à la Ville de Québec – Station d'épuration
« Est »

14. Dépôt des soumissions pour la construction d'un abri à sel au garage municipal et octroi du contrat
15. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles et l'octroi de contrats professionnels pour la phase I du projet de réfection du terrain des loisirs
16. Autorisation – demande de subvention au ministère de l'Éducation, Loisirs et Sports
17. Octroi de contrat – services professionnels en architecture, nouveau chalet des loisirs
18. Levée de la session ordinaire

Adoptée

321-06 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 octobre 2006

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la session ordinaire du 10 octobre soit adopté et signé.

Adoptée

322-06 Adoption des comptes du mois d'octobre 2006

Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers que le bordereau numéro 2006-10 du mois d'octobre 2006 au montant de **1 317 947,76 \$** soit accepté et payé.

Adoptée

323-06 Dépôt des déclarations d'intérêts des élus

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que Monsieur le maire ainsi que MM. les conseillers des districts 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la loi.

324-06 Dépôt - rapport sur la situation financière pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2006

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval pour la période du 1^{er} janvier au 10 novembre 2006.

325-06 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

Les questions ont portées sur :

- Réaménagement du terrain des loisirs.

326-06 **Lecture et dépôt du discours sur la situation financière de la Municipalité**

Conformément à l'article 955 du Code municipal, M. le maire dépose et fait lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité traitant des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel rapport est annexé la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés depuis le 1^{er} novembre 2005.

327-06 **Acceptation des dépenses pour travaux exécutés sur les chemins municipaux**

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que ce conseil approuve les dépenses effectuées sur l'avenue Sainte-Brigitte nord, au montant de 58 688,37 \$ (avant taxes), pour un montant subventionné de 50 000,00 \$ et joint à la présente des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adoptée

328-06 **Octroi de contrat – Addition de lampadaires sur la rue des Dunes**

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Qu'un mandat au coût maximal de 23 689,86 \$ (incluant toutes les taxes) soit accordé à la firme Poly-Énergie inc. dont la place d'affaire est située au 660, avenue Royale, Québec, (Québec) G1E 1Y7, pour l'installation de six (6) lampadaires - rue des Dunes.

Adoptée

329-06 **Avis de motion – Règlement de taxation pour l'exercice financier 2007**

M. le conseiller Harmel L'Écuyer donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement établissant le taux de la taxe résiduelle et des taxes spéciales en application des taux variés ainsi que les divers tarifs attribuables aux différents services offerts par la Municipalité, de même que les modalités de paiements en quatre (4) versements égaux et le taux d'intérêt annuel applicable sur les arrérages.

330-06 **Avis de motion – Règlement décrétant l’acquisition de logiciels informatiques**

M. le conseiller Gilbert Thomassin donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement décrétant l’acquisition de logiciels informatiques.

Affaires nouvelles

331-06 **Demande d’autorisation à la Ville de Québec – Station d’épuration « Est »**

Attendu que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la Municipalité devra s’occuper de la gestion de la vidange des fosses septiques de son territoire;

Attendu qu’ à partir du mois de mai 2007, la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval prendra en charge la vidange des installations septiques sur son territoire, à l’exception des propriétés forestières situées à l’intérieur des zones récréo-forestières (RF) et récréo-touristiques (RT);

Attendu que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval désire pouvoir aller faire traiter ses boues de fosses septiques à la station d’épuration « EST » de la Ville de Québec localisée au 555, rue Ressac, puisqu’il serait plus avantageux pour la Municipalité compte tenu de la proximité de cette station avec notre territoire.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l’unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval demande à la Ville de Québec l’autorisation d’aller déverser à la station d’épuration « EST » pour le traitement des boues de fosses septiques de son territoire.

Adoptée

332-06 **Dépôt des soumissions pour la construction d’un abri à sel au garage municipal et octroi du contrat**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les soumissions reçues pour la construction d’un abri à sel au garage municipal.

Les Entreprises Clermont Vallée Inc. : 41 500 \$ - excluant les taxes applicables.

Les Structures S.P. : 41 980 \$ - excluant les taxes applicables.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard et résolu à l’unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat pour la construction d'un abri à sel aux **Entreprises Clermont Vallée Inc.** dont la place d'affaire est située au 3, rue Viau, Sainte-Brigitte-de-Laval, (Québec) G0A 3K0, au montant de 41 500 \$ avant les taxes applicables.

Adoptée

333-06 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles et l'octroi de contrats professionnels pour la phase I du projet de réfection du terrain des loisirs

M. le conseiller Harmel L'Écuyer donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement décrétant l'acquisition d'immeubles et l'octroi de contrat professionnels pour la phase I du projet de réfection du terrain des loisirs.

334-06 Autorisation – demande de subvention au ministère de l'Éducation, Loisirs et Sports

Attendu la volonté de la Municipalité de procéder à une mise à jour des installations de l'actuel terrain des loisirs;

Attendu que la Municipalité a la préoccupation d'offrir le meilleur projet au meilleur coût à la population;

Attendu l'existence du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval à présenter une demande de subvention au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport afin de réaliser la réfection des installations de loisirs du terrain des sports;
- d'autoriser MM. le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à la demande de subvention.

Adoptée

335-06 Octroi de contrat – services professionnels en architecture, nouveau chalet des loisirs

Considérant l'adoption des résolutions n^{os} 333-06 et 334-06;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Qu'un mandat au coût maximal de 7 500 \$ (excluant toutes les taxes et les impressions) soit accordé à RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS dont la place d'affaire est située au 115 Abraham-Martin, bureau 500, Québec, (Québec) G1K 7B5 pour la production d'un esquisse concept et d'une estimation budgétaire.

Adoptée

336-06 **Levée de la session ordinaire**

À 20 h 35 M. le conseiller Michel Cochrane propose la levée de la session.

Adoptée

PIERRE VALLÉE,
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et secrétaire-trésorier